



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 08 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du Journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici le texte de la dépêche adressée par M. le comte Karolyi, à Berlin :

Vienne, 18 avril 1866.

Par ordre de son gouvernement, M. de Werther m'a remis une note du cabinet de Berlin, du 15 courant, en réponse à la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 7 de ce mois.

Il n'a pas échappé au gouvernement prussien que les explications contenues dans la dépêche du 7 ont écarté, après les mutuelles assurances des deux souverains, toute portée agressive; que, par suite, les raisons de préparatifs militaires tombent d'elles-mêmes et que toute explication au sujet de la priorité des soi-disant armements devient superflue. Néanmoins, la réponse de M. le comte de Bismark continue à discuter cet ordre d'idées. S. M. l'empereur ne croit pas que ce soit là le vrai moyen d'en arriver à l'éclaircissement si nécessaire de la situation, et elle m'a ordonné de soumettre la proposition ci-dessous au gouvernement du roi Guillaume.

Par les communications répétées et directes que je lui ai adressées, le cabinet de Berlin a été informé qu'il y avait eu quelques mouvements partiels de troupes en Autriche, et que quelques corps avaient été envoyés sur notre frontière nord-ouest.

Dans la présente, Sa Majesté se déclare prête à revenir, par une ordonnance qui serait datée du 25 avril, sur ces dislocations de troupes que le cabinet de Berlin envisage comme

des préparatifs militaires dirigés contre la Prusse, ainsi qu'à prendre toutes les autres mesures qui amèneraient ce résultat, à condition que, de son côté, le gouvernement prussien prenne l'engagement d'ordonner, le même jour ou le lendemain, la remise sur le pied de paix des différents corps d'armée qui, depuis le 27 mars, ont été renforcés.

Par cette proposition, le gouvernement impérial et royal croit avoir fait tout ce qui est en son pouvoir pour donner une solution pacifique à l'échange des explications qui ont eu lieu.

Votre Excellence est priée de s'exprimer sans retard en ce sens vis-à-vis de M. le président du conseil, et de recommander, en laissant copie de la présente dépêche, à la plus sérieuse considération du cabinet de Berlin, la proposition ci-dessus, qui est une nouvelle preuve incontestable de notre désir de maintenir la paix.

Un télégramme de Francfort assure que le gouvernement prussien, dans une dépêche expédiée le 21 au soir à Vienne, a accédé à la proposition autrichienne.

A propos de cet échange de dépêches, la *Gazette de Vienne* fait observer que le langage de l'Autriche a toujours été ferme et digne, et que le cabinet de Vienne a énergiquement maintenu dans ses dépêches les principes qui déterminent en réalité sa politique.

La *Gazette de Vienne* ajoute : « Ce serait attribuer vraiment à la politique autrichienne bien peu de valeur que de ne pas espérer qu'après avoir accentué une attitude qui a assuré la paix intérieure, elle saura rester fer-

mement attachée aux principes sur lesquels doit se baser la solution de la grande question pendant que supposent les vœux du peuple allemand, au double point de vue des intérêts nationaux de l'Allemagne et de ses besoins réels. Le gouvernement autrichien n'a pas abandonné un seul de ces principes, et il en poursuivra l'application fermement et avec la fidélité propre à toute véritable conviction politique. »

L'Europe, de Francfort, donne d'intéressants détails sur les travaux de la conférence qui s'est réunie à Paris pour examiner les questions relatives aux principautés danubiennes. Elle assure que l'assemblée s'est montrée unanime pour le maintien de l'Union, en réservant toutefois l'avis des populations. Le plénipotentiaire russe, M. de Budberg, a cherché à démontrer l'impossibilité du maintien de l'Union en s'appuyant sur les dispositions, à son avis séparatistes, de la Moldavie.

La question de savoir s'il fallait aux principautés un prince indigène ou un prince étranger ayant été agitée, la France, la Prusse et l'Italie se seraient prononcées pour un prince indigène. La Russie et l'Autriche en particulier, se seraient énergiquement prononcées dans ce dernier sens.

M. Visconti-Venosta et le comte Arese, son secrétaire de légation, sont à Vienne depuis deux jours. On croit que M. Visconti-Venosta est chargé d'une mission secrète.

On mande de Berlin, le 23 avril, que l'Au-

triche a désavoué les auteurs de l'arrestation du comte prussien Waldersee.

Les lettres de Rome, du 21, annoncent que le ministre des finances se dispose à prélever, sur les premiers fonds de l'emprunt, la somme nécessaire pour la fabrication d'une nouvelle monnaie d'après le système décimal. Le général de Montebello a rendu à la municipalité romaine plusieurs couvents qui avaient été transformés en casernes. On assurait, à Rome, que le départ de la seconde brigade de l'armée d'occupation était fixé à la fin de juin. L'ambassade de France et plusieurs cardinaux ont assisté à la messe solennelle célébrée à Saint-Jean-de-Latran, pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur des Français.

L'agitation provoquée par le bill de réforme grandit dans les cercles politiques. On ne croit pas que le vote ait lieu avant la fin de la semaine. Les ministres craignent de n'obtenir qu'une majorité insignifiante. Si, dit-on, il en était ainsi, le comte Russell donnerait sa démission.

Une dépêche de Constantinople annonce de nouveaux changements dans le ministère. Méhémet-Ali-Pacha reprend le portefeuille de la marine. Halil-Pacha reste seulement grand maître de l'artillerie.

Une dépêche privée de Hong-Kong annonce que la France et l'Angleterre viennent de signer une convention importante avec le gouvernement chinois.

On assure que cette convention règle plu-

FEUILLETON.

53

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Gambon parlait, mais George ne l'écoutait plus. « Vous dites, Gambon, reprit-il d'un air fortement préoccupé, qu'un homme est arrivé chez Mallard hier, à onze heures du soir ?

— Oui, monsieur.

— J'y suis ! j'y suis ! s'écria George en se frappant le front. Je comprends tout à présent, c'est...

— Vous comprenez ? monsieur George.

— Oui certainement.

— A cause de cet homme ?

— Gambon, dit vivement George, vous méritez toute confiance, et je suis au dernier regret de ne pas pouvoir vous expliquer le rapport qu'il y a entre l'arrivée de cet homme chez Mallard et la volte-face exécutée par celui-ci : mais ma parole est engagée. Dans deux jours je serai libre de parler et vous saurez tout.

— Oh ! ne croyez pas, monsieur, que ce soit curiosité chez moi : l'intérêt bien profond que je

prends à M. de la Blairie m'eût seul porté à vous interroger là-dessus. Dès lors qu'il ne vous est pas possible de parler, je n'insiste pas une seconde. Pourvu que cet incident puisse être utile, cela me suffira.

— Utile, mon cher monsieur Gambon, je ne sais trop, nous verrons ; toujours est-il qu'en guerre c'est beaucoup que de savoir la raison des mouvements de l'ennemi.

— Ma foi, j'en dirais autant en fait de procédure : d'où vient et où va la partie adverse ? voilà la première question.

— Eh bien, Gambon, il faut agir maintenant. Vous sentez-vous encore le zèle nécessaire pour lutter ?

— Pouvez-vous me le demander ? monsieur George ?

— Non, c'est vrai, je vous fais injure, vous êtes aussi bon que Mallard est pervers. Alors, écoutez :

je ne puis pas tout faire à la fois, partageons-nous le travail. Je vais me mettre à la recherche du chevalier, il est nécessaire que je le trouve, soit pour le soigner, s'il est malade, soit pour le soutenir moralement, si sa santé n'a pas été trop ébranlée par un coup si terrible. Voilà mon rôle en ce mo-

ment. Le vôtre sera plus utile encore. Il s'agit de partir dans une heure, et de vous rendre à Poitiers par la voie la plus prompte ; là, vous chercherez un avocat consultant appelé Noïrot.

— Ah ! le fameux Noïrot ! il est bien connu de nous autres, c'est un homme habile.

— Oui, mais il se cache comme un loup, il faut savoir le débusquer. Pour cela, mangez le matin comme si vous aviez à passer le désert, rendez-vous à la porte de Noïrot, et demeurez-y en faction jusqu'à ce qu'il rentre. Vous serez repoussé, ne vous rebutez pas : dites-lui que vous venez de ma part, que j'ai sa promesse, que je le somme de se rendre ici en toute hâte pour une affaire capitale. Ne le lâchez pas ; il viendra, et en route vous lui conterez tout ce que vous savez, ce sera autant de fait.

— Hein ! Gambon, vous sentez-vous le cœur à cette besogne ?

— Monsieur, mon cœur y est, ma langue et ma timidité restent. Mais le cœur est le maître. Dans une heure je serai en route.

— Gambon, vous êtes un honnête homme !

— Merci, monsieur George. Au retour, où vous trouverai-je ?

— A la Tour, où je me rends en toute hâte. »

Quelque hâte qu'il fit, George ne pouvait désormais arriver assez tôt pour calmer l'irritation de dame Herbault. Depuis une heure les perdrix embrochées tournaient devant le feu, le lapin bouillait dans la casserole : le temps requis pour que le rôti fût à point et le civet présentable était irrévocablement dépassé.

« Vous v'là, monsieur George, dit la duègne d'un ton criard, quand elle aperçut son maître ; si vous étiez resté un peu plus longtemps, je vous aurais servi un joli repas ! Des perdrix comme des lanternes et un lapin comme du cirage ! »

George ne prit point garde à cette ironie poignante.

« Oui, je suis peut-être un peu en retard, dit-il, servez-moi vite, Madeleine ; vous allez dresser la table dans ma chambre, vous y mettrez tout ce qui est nécessaire, puis vous me laisserez seul, j'ai à travailler.

— Eh ben ! eh ben ! c'en est encore ça du nouveau ! Qui donc qui vous donnera des assiettes et du viu, s'il en manque ?

— Tenez, Madeleine, répondit George, vous êtes une excellente personne ; je vous considère beaucoup, mais je n'ai pas le temps aujourd'hui de m'oc-

siens questions intérieures depuis longtemps pendantes, et qu'en outre elle porte sur la piraterie et sur l'insurrection des Nienfeï, au sujet desquelles les puissances viendraient en aide à la cour de Pékin.

ATTENTAT CONTRE LA VIE DU CZAR.

Nous trouvons dans une correspondance de Saint-Petersbourg, du 16 avril, adressée au Nord, les détails suivants sur l'attentat dont l'empereur Alexandre a failli être victime :

« Un attentat contre la vie de l'empereur a été commis aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, au moment où Sa Majesté sortait du Jardin d'Été, du côté du quai, après avoir terminé la promenade qu'elle avait faite, en compagnie du duc Nicolas de Leuchtenberg et de la princesse Marie de Bade. La calèche était déjà avancée, et un sergent de ville présentait le manteau à l'empereur, lorsqu'une balle siffla par dessus la tête de Sa Majesté.

« Par un bonheur providentiel, un jeune paysan de 25 ans, qui se trouvait dans la foule, avait aperçu l'assassin tirant un pistolet de sa poche et visant l'empereur. Le jeune homme eut heureusement le temps de pousser un cri et de donner un coup au bras de l'assassin. C'est ce qui fit dévier la balle.

« La foule se précipita sur le misérable, et l'aurait mis en pièces, si l'empereur n'avait ordonné qu'il ne lui fût fait aucun mal.

« En se débattant avec les paysans qui s'étaient jetés sur lui, l'assassin, qui avait encore son arme toute fumante, s'écria : « C'est pour vous que je me suis dévoué ; il vous a trompé, il ne vous a pas donné assez de terres. »

« Au moment de son arrestation, il déclara être lui-même un paysan du district de Longa (gouvernement de St-Petersbourg). On n'a pas eu le temps encore de constater son identité.

« L'empereur s'est rendu aussitôt au palais d'hiver pour informer lui-même l'impératrice de cet événement.

« En attendant, l'émouvante nouvelle s'était déjà répandue en ville. Le monde affluait vers le palais pour avoir des nouvelles plus précises du souverain.

P. S. Neuf heures du soir.

« L'individu qui a détourné le coup qui était dirigé sur l'empereur s'appelle Joseph Ivanof Kommissarof ; c'est un paysan de Kostroma, marié et père d'une fille de dix-huit mois. L'empereur lui a accordé les titres de noblesse héréditaire. On a ouvert une souscription pour lui assurer une fortune.

« L'identité de l'assassin n'est pas encore constatée. Il est âgé de vingt-quatre ans.

« L'assassin refuse toujours de répondre. On ignore encore qui il est. On a trouvé sur lui divers papiers, et entre autres un projet d'appel au peuple, disant que « le monde ne sera tranquille que lorsque tous les souverains seront exterminés. »

Le journal *Golos*, de Saint-Petersbourg, du 18 avril, donne quelques autres détails sur l'attentat. L'assassin a dit qu'il s'appelait Alexis Petroff, qu'il était âgé de 24 ans ; il est fils de paysans d'un des gouvernements méridionaux, mais il ne veut pas dire lequel, attendu qu'il tient à épargner des chagrins à ses parents. Il a terminé ses études dans un des lycées de sa ville natale, et il n'avait pas depuis cette époque des occupations déterminées, ni de demeure fixe. Il voyageait dans les diverses provinces. Depuis son arrivée à Saint-Petersbourg, il a travaillé dans plusieurs ateliers. Le *Golos* n'ajoute pas grande confiance aux déclarations de l'assassin. Il est probable, dans tous les cas, que la vérité, ou une partie de la vérité, ne tardera pas à être connue.

EMPRUNT ROMAIN.

Le gouvernement pontifical vient de se décider à proposer lui-même directement au public l'emprunt dont il était question depuis plusieurs mois. Il a été bien inspiré en renonçant ainsi à le concéder à forfait à un banquier. La Papauté en le mettant sans intermédiaire en face de ses prêteurs a accru les chances de succès de l'opération, en même temps qu'elle a réalisé une économie à son profit et à celui des souscripteurs.

L'emprunt pontifical ne peut pas être confondu avec une opération financière ordinaire ; s'il parle aux intérêts, il parle bien plus aux sentiments et à la conscience. Cet emprunt ne ressemble à aucun autre, et tout comme il a une physionomie morale à part, il aura un public spécial.

Les besoins du Trésor pontifical ne sont un mystère pour personne ; ils sont de la nature de ceux qu'un gouvernement peut avouer avec fierté.

A le considérer au triple point de vue financier, politique et catholique, l'emprunt offre-t-il une complète sécurité ? Son taux d'émission, dégagé des considérations morales qui solliciteront les souscripteurs, est-il en rapport avec le crédit matériel que mérite la papauté ? Ces questions, pour être moins exclusives à propos d'un emprunt papal que de tout autre emprunt, n'en sont pas moins d'une importance capitale. — Il n'est pas contestable que le budget pontifical est en déficit important, puisque, comme nous venons de le dire, il sert l'intérêt de l'intégralité de la dette romaine alors qu'il ne perçoit qu'une minime partie des revenus des anciens États-Romains. — Mais cette situation, répétons-le, n'est et ne peut être que transitoire, la conscience publique ne saurait ratifier la permanence.

Deux hypothèses peuvent être prévues. Si la position actuelle se prolonge et se consolide, l'Italie ne pourra éviter de prendre à sa charge la partie de l'ancienne dette romaine qui doit lui incomber pour les provinces qu'elle

s'est annexées. En ce cas le solde de la dette papale deviendrait restreint que les générosités catholiques et le denier de saint Pierre, insuffisants aujourd'hui, eu égard à l'intégralité des besoins pontificaux, permettraient de satisfaire, et au-delà, toutes les exigences. Dans ce premier cas, la dette pontificale, ainsi circonscrite, offrira toute sécurité et méritera d'être classée parmi les fonds d'État de premier ordre.

Si l'Italie, ne renonçant pas à Rome, finissait par réussir à en éloigner le Pape, la dette romaine tout entière deviendrait sa dette ; au lieu du 5 0/0 romain, les souscripteurs auraient du 5 0/0 italien, dont le niveau, aujourd'hui si bas, s'élèverait immédiatement — cela ne dut-il pas durer — par le fait même de cette incorporation. Sous l'impression que produirait, dans le monde des affaires, Rome capitale de l'Italie, les souscripteurs actuels, dont le but aurait été manqué, trouveraient à vendre leurs titres, à un prix au moins égal au taux auquel ils les auraient souscrits. Dans ce second cas, les cœurs catholiques auraient à gémir, mais les capitaux qu'on aurait avancés pour éviter ou retarder cette catastrophe ne seraient heureusement pas compromis.

Au point de vue financier, pour les esprits qui ne restent pas à la superficie des choses, qui cherchent à les approfondir, l'emprunt papal n'est donc pas dans une position d'infériorité.

Au point de vue politique, la France a un intérêt majeur à ce que la convention du 15 septembre soit rigoureusement exécutée, à ce qu'on ne fasse naître aucune circonstance qui fournisse à l'Italie le prétexte de l'é luder ou de la fausser. Si elle l'était, dans quel embarras serait jetée la politique de notre gouvernement, réduit à opter entre la papauté et l'Italie ? Une crise violente pourrait sortir de l'incident. On ne peut parer au danger qu'en faisant le Pape fort et maître dans sa capitale. A cet effet, il lui faut des soldats, et pour entretenir des soldats il faut des finances en bon état. S'associer à l'emprunt romain, c'est donc aider la politique de la France, c'est concourir à empêcher qu'il puisse naître une complication regrettable. Comme tous les intérêts s'enchaînent et sont solidaires, les esprits clairvoyants doivent faire des vœux et s'associer au succès de cet emprunt dont la réussite importe à la tranquillité du monde. Au point de vue catholique, la discussion serait oiseuse ; elle sort d'ailleurs tout-à-fait de notre spécialité.

Quand le Pape fait un appel, personne, dans la chrétienté ne s'abstient ; chacun y répond en raison de ce qui lui est possible ; on voit affluer indistinctivement le tribut des riches et l'obole des pauvres.

Par ces diverses considérations, nous croyons au placement facile de l'emprunt pontifical, malgré la rigueur des temps et le désanchantement qui existe au sujet des valeurs étrangères.

Il est fait du reste à des conditions favorables et dans une forme commode. Il s'élève à 60 millions, il est représenté par des obligations nominales de 500 francs remboursables à ce taux, émises à 330 francs, et rapportant 25 francs d'intérêt payables semestriellement le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril. C'est donc un placement rapportant un peu plus de 7 1/2 0/0.

On consacrera à l'amortissement une somme suffisante pour qu'il puisse être intégralement remboursé en 64 ans. (*Messageur de Paris*)

Le journal la *France centrale* a reçu l'avis suivant :

« Vu l'article publié sous le titre : *Tablettes parisiennes*, commençant par ces mots : *Je viens de lire*, » et notamment le passage suivant : « Partisan déclaré du suffrage universel en ce qui concerne l'élection des mandataires du peuple, je ne saurais l'accepter comme base d'une légitimité monarchique ; on ne met pas aux voix, pas plus qu'on ne décrète une légitimité ; tout corps électoral, même étant admis, le suffrage universel ne représente qu'un moment donné de la vie d'une nation, chaque jour qui viendra doit fatalement le modifier et le renouveler ; donc, de quel droit les électeurs du jour prétendraient-ils engager l'avenir à l'instant même où ils rompent avec le passé, une telle prétention ne saurait se justifier qu'avec le système républicain, alors qu'une nation est à chaque jour et à chaque minute destinée. Mais la monarchie ne saurait porter cette perpétuelle omnipotence du plus grand nombre. Dès lors, tout changement dans la loi constitutive d'un pays n'est autre chose qu'une aliénation d'intérêts appartenant à autrui, en termes juridiques un stellionat ; l'édit article finissant par ces mots : « l'amour indomptable de la justice, » et signé Ernest Gervais ;

« Considérant que l'auteur de cet article, prétendant que le suffrage universel ne saurait être accepté comme base d'une légitimité monarchique, porte atteinte à la Constitution et aux droits de la dynastie impériale, sanctionnés par le plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 ;

« Considérant, en outre, qu'une telle doctrine serait la négation la plus formelle des droits du peuple, s'exprimant par l'exercice du suffrage universel ;

« Considérant qu'aux termes des lois en vigueur, la responsabilité du gérant est absolue et qu'il ne lui est pas loisible de s'y soustraire en déclarant qu'un article du journal n'exprime que l'opinion de son auteur ;

« Qu'ainsi le gérant de la *France centrale* ne saurait se dérober, à l'aide d'une pareille réserve, aux conséquences de l'insertion de l'article signé : Ernest Gervais ;

« Vu l'article 32 du décret du 17 février 1852 ;

cuper de ce qui vous plait ou ne vous plait pas. Faites simplement ce que je vous dis, et gardez vos réflexions pour vous, cela me fera plaisir : vous entendez !

— Ah ben ! c'est défunt M. le comte tout vivant ! murmura la bonne femme en obéissant immédiatement.

Le déjeuner prêt, servi, et la porte dûment close, George courut chercher Mme de la Blairie. Ils ne furent pas longtemps à table ; l'un avait des nouvelles, l'autre les pressentait. Par un tacite accord, ils s'entendaient pour ne pas entamer un grave entretien avant de s'être assuré sécurité entière en retournant dans l'ancienne chambre de Mme du Tréhoux.

Sachant qu'il avait affaire à une personne capable de tout entendre et de bon conseil, George ne déguisa rien.

Lorsque son récit fut achevé, Mme de la Blairie lui dit en le regardant en face, et d'une voix qui trahissait une anxiété contenue :

« Une seule chose en tout ceci me laisse un doute effrayant : George, vous en savez peut-être plus que vous ne voulez m'en dire sur l'état de mon mari ?

— Non, madame, pas un mot de plus.

— C'est bien la vérité, George ?

— Ah ! je le jure.

— Alors, expliquez-moi pourquoi vous avez interverti l'ordre des faits en me les racontant ? Vous terminez par ceci : « On croit que M. de la Blairie s'est arrêté dans une ferme près du Puy-Landon, parce qu'il était souffrant. » Vous avez dû vous enquerir de cela en abordant Gambon, et non le lui demander à la fin.

— C'est vrai, madame, mais je craignais, en vous l'apprenant tout de suite, de vous causer une inquiétude qui vous eût empêchée de suivre avec assez d'attention les autres détails de l'affaire.

— Alors, mon ami, vous êtes plus prudent que votre âge ne le comporte. Cependant je puis vous assurer que votre affirmation, au commencement ou à la fin m'eût suffi.

« Maintenant, dit Mme de la Blairie après s'être recueillie une minute, vous avez expédié Gambon à Poitiers : Je ne vous demande pas qui est ce M. Noirot : à quoi bon ? Sagacité, jugement, promptitude, rien ne vous fait défaut ; je n'ai pas besoin d'un mot d'explication ; j'approuve tout. Oui, oui, opposez M. Noirot à cet homme que je ne nommerai pas, car

sous son premier nom, j'ai été sa victime ; sous son second, je le vois acharné contre mon mari et ma fille. Oh ! pour oublier et pardonner de telles injures, il faut sortir de soi et se jeter dans les bras de Dieu !

« De votre côté vous allez à la recherche des miens. Mon cher enfant ! mon cher enfant ! si vous me permettez ce mot qui seul rend le cri de mon cœur, je vous en bénis. Partez ! partez bien vite.

« Mais, grand Dieu ! qu'est-ce que je dis ? Voyez comme on est égoïste dans l'affliction : Depuis cinq ou six jours, mon bon George, vous ne prenez pas un instant de repos ; tout à votre dévouement incomparable, vous usez vos forces et risquez votre vie. Non, restez ici, remettez-vous un peu, puis ensuite vous irez, et la bénédiction d'une femme et d'une mère sera sur vous ! »

George prit la main de Mme de la Blairie et la baisa tendrement.

« Vos larmes d'angoisse, madame, répondit-il, je veux les changer en larmes de joie. Ne craignez pas la fatigue pour moi, elle n'est pas de mon âge, je ne la connais point encore. Laissez-moi mériter un peu ce que vous avez fait pour moi lorsque, orphelin et délaissé de tous en ces tristes murs, vous

avez eu pitié de mon malheur. C'est une faible part de ce que vous avez mis en moi qui vous revient aujourd'hui : jamais je ne rendrai tout ce que j'ai reçu.

— George, vous ne m'accordez pas même le petit avantage de vous témoigner ma reconnaissance ; vous mettez toujours la vôtre au-dessus de la mienne ; en cela seulement, vous manquez de générosité. Allons, j'accepte ce que vous voulez faire, pourvu que vous vous ménagiez un peu, promettez-le-moi.

— Je vous le promets, madame ; et c'est afin de mieux répondre à votre désir que je vais commencer mes recherches dès ce matin, pour être de retour ce soir.

— Eh bien ! soit. Et si vous voyez mon mari, vous ne pouvez pas, hélas ! lui rien laisser entrevoir de mon sujet, car nous devons être fidèles jusqu'au dernier scrupule à Saillant. Toutefois il y a un point que vous pourriez toucher : je viens de lire le papier qui m'a été remis hier soir, j'y vois que les titres de Castel-Nuovo sont entre les mains de Chantrac. Quelque chose me dit que le procès n'est qu'une abominable supercherie. Mais, lors même que cela ne serait pas, mon pauvre mari a besoin d'être distrait de la perte du Breil, mieux vaut lui apporter

» Vu la dépêche de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur en date du 20 avril 1866;

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Un premier avertissement est donné au journal la *France centrale*, dans la personne de M. Blazeix, gérant de cette feuille, et dans celle de M. Ernest Gervais, signataire de l'article sus-énoncé.

» Art. 2. M. le commissaire de police de Blois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Blois, le 21 avril 1866.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La députation alsacienne, qui a été reçue dimanche par l'Empereur, a rapporté, dit-on, de cette audience la promesse de Sa Majesté de visiter l'Alsace lors de son voyage à Nancy. Après avoir assisté aux fêtes de l'ancienne capitale de la Lorraine, l'Empereur se rendrait à Strasbourg, de là à Colmar, puis à Mulhouse, et probablement à Belfort.

— L'Empereur et l'Impératrice se rendront le 6 mai à Auxerre, à l'occasion du concours régional.

L'absence de Leurs Majestés ne sera que de vingt-quatre heures.

— Les lois à discuter et à voter par le Corps-Législatif sont les suivantes :

La loi sur le contingent annuel de 100,000 hommes.

La loi sur les sociétés ;

La loi sur la télégraphie ;

La loi sur la propriété littéraire ;

La loi sur les conseils généraux ;

La loi sur la contrainte par corps ;

La loi sur les courtiers de marchandises ;

La loi sur les brevets d'invention ;

La loi sur les usages commerciaux ;

Le budget.

— Le roi Guillaume de Prusse vient de donner à M. de Bismark une nouvelle preuve de sa haute estime, en conférant l'ordre de l'Aigle-Rouge au médecin qui a soigné le premier ministre prussien pendant ces dernières semaines.

— La sœur de Joachim Murat, ce soldat qui, fils d'un aubergiste de la Bastide, devint roi de Naples, vient de mourir à la suite d'une longue maladie.

— Les grèves se multiplient en Angleterre.

Les blanchisseuses de Padiham, près de Blackburn, ont fait publier par le crieur public que, vu la hausse générale des gages et des vivres, elles demandent une augmentation de 2 pences (20 c.) par paquet de linge.

Les nourrices de la même ville exigent également une augmentation de 10 0/0 sur leurs gages.

une espérance telle quelle, que de le laisser s'affaïsser sous le poids de son chagrin.

— Je puis toujours, répondit George, laisser à entendre d'une manière vague que la Providence ménage peut-être une compensation qui dépassera tout ce qu'on peut attendre.

— Très-bien ; n'en dites pas trop cependant ; les questions arriveraient.

— Et ce papier, madame, pourra-t-il être communiqué à M. Noiro ?

— Oui certainement.

— Alors les chances de succès augmentent.

George se leva, puis après avoir repoussé doucement les efforts que Mme de la Blairie faisait encore pour le retenir, il quitta la chambre, lorsque lui revint à la pensée l'histoire des ombres de dame Herbault. Il rentra pour conter en quelques mots les terreurs de la bonne femme.

« Au fond, dit-il en achevant, je ne suis pas fâché de l'aventure. Désormais, madame, vous serez ici mieux cachée que s'il y avait triples murailles autour de vous ; jamais ni Madeleine ni Joson n'affronteront, de jour ou de nuit, ces terribles ombres et le lieu redoutable où elles se montrent.

— A la bonne heure, dit Mme de la Blairie ; mais

Ce n'est pas tout encore.

Newcastle et Gateshead sont en ce moment dans les ténèbres, par suite de la grève des ouvriers employés dans les usines à gaz.

— Le *Moniteur* a publié un long et lamentable rapport sur l'aliénation mentale en France.

Les statistiques, qui ne vont pas plus loin que 1861, constatent à cette date l'existence de 84,000 fous, idiots et crétins (53,000 soignés à domicile, 31,000 internés dans les asiles appartenant à l'Etat, aux départements ou à l'assistance publique). Environ les quatre cinquièmes de ces derniers ne paraissent offrir aucune chance de guérison. Le sexe masculin compte moins de fous et plus d'idiots que le sexe féminin, ce qu'explique surabondamment l'organisation nerveuse des femmes qui se prête mieux à la passion de la folie qu'à l'abrutissement de l'idiotisme.

Le rapport examine les recherches auxquelles les aliénistes se sont livrés pour trouver la cause de la folie chez les malades confiés à leurs soins. Il en est beaucoup pour lesquels la recherche a été vaine ; chez d'autres, on a pu constater l'hérédité ; enfin, sur 25,000 cas d'aliénation, 15,000 environ sont dus à des causes physiques (maladies, vices de constitutions, abus de plaisirs, excès alcooliques, — dans la proportion de plus d'un cinquième, — etc.). Nous croyons devoir reproduire pour les 10,000 autres le très-curieux tableau des causes morales qui ont déterminé la folie.

Excès de travail intellectuel.....	558
Chagrins domestiques.....	2,549
Chagrins résultant de la perte de la fortune.....	851
Chagrins résultant de la perte d'une personne chère.....	803
Chagrins résultant d'une ambition déçue	520
Remords.....	102
Colère.....	123
Joie.....	51
Pupez blessée.....	69
Amour.....	767
Jalousie.....	456
Orgueil.....	368
Evénements politiques.....	123
Passage subit d'une vie active à une vie inactive et vice versa.....	82
Isolement et solitude.....	115
Emprisonnement simple.....	113
Emprisonnement cellulaire.....	26
Nostalgie.....	78
Sentiments religieux poussés à l'excès.	4,095
Autres causes morales.....	1,728

La plupart des asiles, ajoute le rapport, sont aujourd'hui pourvus d'ateliers agricoles ou industriels qui occupent un grand nombre de bras, sans qu'on ait à déplorer de fréquents accidents.

La plupart des guérisons se produisent au début du traitement ; l'ivrognerie et les chagrins domestiques, causes qui fournissent le

les investigations du dehors ? je n'en suis pas à l'abri. Si le brave Joson grimpe sur les toits ?

— Non, il n'y a aucun danger. Je me suis assuré d'un coup d'œil que de nulle part le regard ne peut plonger ici. Tout au plus pourrait-on voir une personne collée contre la fenêtre, et encore la réverbération de ces petites vitres, coupées par des lames de plomb, empêcherait de reconnaître les traits du visage.

— Eh bien, dit en souriant Mme de la Blairie, nous continuerons donc à jouer aux ombres chinoises.

— J'espère y remplir mon rôle ce soir, répondit George en prenant congé une dernière fois.

(La suite au prochain numéro.)

Dans une chambre visitée par la grippe :

— Ah ! monsieur, s'écrie la garde-malade, je me suis trompée. Au lieu de la potion, je vous ai donné une cuillerée d'encre.

Au milieu de la scène de désespoir, arrive le médecin.

— Faites avaler au malade une feuille de papier buvard, et il n'y paraîtra plus.

plus de cas d'aliénation, sont aussi celles que suit le plus souvent la guérison.

— M. Emile Gaboriau, le nouveau chroniqueur du *Pays*, est fort gai :

« Un économiste presque illustre, qui prépare en ce moment un énorme ouvrage sur l'enquête agricole, se promenait l'an passé, au commencement de juin, dans les environs de Clermont.

Trois personnes le suivaient, ouvrant l'oreille à ses discours, buvant ses paroles, car ses arrêts font loi.

— Belles campagnes ! murmurait le docte personnage, culture entendue, paysages admirables !...

La compagnie approuvait. Enfin on arrive à un champ d'orge.

— Beau blé ! exclame le théoricien, blé superbe !

Les auditeurs sont un peu surpris, mais ils croient à un lapsus, et, comme ils sont fort polis, ils approuvent encore. Mais voilà qu'un champ d'orge un champ de blé succède. Le savant s'arrête, légèrement inquiet :

— C'est particulier, murmure-t-il, c'est singulier...

— Quoi donc ?

— Ce blé est plus haut que l'autre, oh ! mais bien plus haut ! à quoi diable cela tient-il ?

— Mais, c'est bien simple, répond un des auditeurs, qui du coup a toisé l'homme, c'est du blé de deux ans.

Le savant avait tiré son calepin et prenait des notes.

Le drôle serait que l'histoire fût arrivée à un inspecteur de l'agriculture ; mais qui le croirait ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le tirage de la loterie pour les Orphelines de St-Joseph aura lieu dans leur maison, mercredi 3 mai 1866, à une heure après midi.

Les personnes qui désireront voir les lots, pourront se présenter à partir de dimanche.

La Cour de cassation a consacré la plus grande partie de l'audience d'hier à l'examen d'un pourvoi formé par un sieur Elie Paris, de Sainte-Foy, condamné à un franc d'amende par le tribunal de simple police, pour avoir charroyé le jour de la Toussaint.

Il n'est pas besoin de dire que le débat n'empruntait pas son importance au chiffre de la condamnation, mais bien à cette vieille et solennelle question de savoir si on est libre ou non de travailler le dimanche.

M. l'avocat général Charrière a discuté, au point de vue juridique, cette grosse question ; il a dû pour cela remonter à 89, s'arrêter à toutes les grandes dates de notre histoire : 1814, 1830, 1848, 1852. Il a fini par conclure au rejet du pourvoi, c'est-à-dire au maintien de la condamnation ; en d'autres termes, à la prohibition du travail les dimanches et jours fériés.

La Cour, maintenant sa jurisprudence, a rejeté le pourvoi et consacré ainsi une fois de plus le repos du dimanche.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Berlin, du 24, rend compte d'une audience donnée par M. de Bismark à la corporation des marchands. Répondant à l'adresse pacifique de cette corporation, le ministre a dit que le roi éviterait la guerre le plus possible, mais que, cependant, les considérations économiques n'étaient pas la seule règle de conduite pour le gouvernement, et que, si la guerre devenait nécessaire, le roi comptait sur le dévouement éprouvé de la corporation des marchands.

En Italie, les mouvements de troupes et les préparatifs militaires se continuent. L'opinion générale est que des éventualités prévues

sortira la cession de la Vénétie au royaume italien.

Vienne, 25 avril. — La *Gazette de Vienne* annonce, sur la base d'informations authentiques, que la tranquillité la plus complète règne dans toutes les parties de la Vénétie.

L'*Europe*, de Francfort, du 24, publie les nouvelles suivantes de Vienne, transmises télégraphiquement :

« D'énormes concentrations de troupes ont lieu à Bologne. Garibaldi a quitté Caprera. L'Autriche mobilise son armée de la Vénétie. L'archiduc Albert part demain pour Vérone, où il prend le commandement suprême. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Lettres Parisiennes.

Avril 1866.

Le moment arrive où, pour les Parisiens de Paris, la capitale n'offre plus qu'un charme médiocre. Les théâtres ont donné tous les œufs de leur panier et il n'y a plus de premières ; plus de nouveautés chez les éditeurs, plus de cancan sur le boulevard ; mais ces raffinés sont bien difficiles, et tout cela n'empêche pas que Paris ne soit la ville des surprises toujours renouvelées ; c'est ainsi que les curieux d'archéologie et de belles choses peuvent, en ce moment, vivre pour une heure ou deux de la vie antique. Il s'agit tout simplement d'aller, avenue Montaigne, à deux pas des Champs-Elysées et d'entrer dans la maison pompéienne qui appartenait naguère au prince Napoléon.

Cette maison a été construite sur le plan exact d'une des demeures les mieux conservées de Pompéi, celle d'Arius Diomède, un des citoyens de cette malheureuse ville, qui périt avec toute sa famille et tous ses esclaves dans l'horrible catastrophe. La reproduction est aussi complète que possible, et les meubles, les objets d'art qui garnissent la maison ajoutent encore à l'illusion. — Aussi les hommes d'esprit — hommes habiles en même temps — qui ont acheté la maison de Diomède, l'ont-ils transformée provisoirement en un musée antique aussi curieux qu'instructif, que la foule ne cesse d'admirer chaque jour ; une visite au palais Pompéien de l'avenue Montaigne en apprend plus en deux heures que la lecture de plusieurs volumes hérissés de notes et de citations. Sous peu, le palais, brillamment illuminé, sera ouvert chaque soir au public, et l'on y entendra une excellente musique.

D'ailleurs, si l'hiver a ses plaisirs, il faut avouer que l'été en offre quelques-uns qui ne sont pas à dédaigner.

Voici que la saison de la villégiature va commencer ; l'air pur et le feuillage rajeuni invitent au départ et — ce qui fait après tout l'éloge de notre temps si calomnié — tout le monde peut aujourd'hui écouter cette invitation, grâce aux chemins de fer et à la diffusion de l'argent.

Parmi les lieux désignés d'avance à la fantaisie des touristes, il faut citer les stations thermales d'Allemagne, et particulièrement Ems.

La prédilection de quelques hommes d'esprit pour ce pays est pleinement justifiée par le site et les enchantements de ce petit paradis allemand, qui n'est qu'à quatorze heures de Paris, en passant par Cologne. La meilleure société française et étrangère s'y donne rendez-vous dans les magnifiques salons du Kursaal, sans avoir à craindre d'y rencontrer l'élément un peu excentrique qu'on trouve parfois dans d'autres villes d'eau.

Les sources d'Ems, d'ailleurs, ont des vertus sérieuses ; leur composition les rend excellentes dans les maladies d'estomac ; dans les bronchites chroniques et toutes les maladies qui intéressent la gorge, elles ont un effet souverain ; le printemps où nous entrons est précisément la saison la plus favorable à ces sortes de cures.

Comme dans la villégiature, la question du paysage est des plus importantes, ajoutons qu'Ems est située au milieu d'une délicieuse

vallée, entourée de bois, de ruines pittoresques et que, dans sa générosité capricieuse, la nature qui a tant donné à cette jolie petite ville, a songé même aux pêcheurs à la ligne; les truites qu'on pêche dans le Lahn sont aussi nombreuses que savoureuses.

A propos de voyages, nous avons un hôtel à recommander spécialement aux personnes que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent à Paris. Nous disons: affaires ou plaisirs, car le grand hôtel de l'Etoile du Nord, situé rue du Faubourg-Montmartre, 12 (entrée rue Bergère, 37), se trouve à deux pas des boulevards et des théâtres comme des centres commerciaux et industriels de Paris.

Le choix d'un logis n'est pas une mince affaire quand on est peu familiarisé avec le séjour de la capitale. Le grand hôtel de l'Etoile

du Nord satisfait à la fois à toutes les conditions de commodité et de confort et — ce qui n'est pas indifférent — on y trouve depuis la modeste chambre de 2 francs jusqu'au luxueux appartement de 25 francs par jour. Une table d'hôte est jointe à l'hôtel. Enfin les meubles sont *tout neufs*, et c'est là une considération dont les voyageurs comprendront l'importance; la question du matériel est énorme dans un hôtel.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché s'est sensiblement amélioré depuis la semaine dernière. Aux impressions sombres et exagérées, ont succédé des impressions plus calmes, plus favorables, qui ont déterminé un mouvement de reprise assez marqué.

Le 5 0/0, après 66-90, a touché 67-80, pour finir

à 67-70, en hausse de 80 c.

L'Italien a été encore plus mouvementé, et, tout en se raffermissant, n'a pu cependant profiter du bénéfice de la hausse. Parti de 54-45, il a fait 54-75 et clôture à 54-50, en baisse de 15 c.

Les mêmes oscillations ont eu lieu sur le Mobilier, que nous avons laissé à 596-25; il s'est élevé progressivement à 607-50, accusant ainsi une hausse de 11-25.

Nous avons de bonnes nouvelles de l'emprunt pontifical, dont la souscription a été ouverte aujourd'hui. Les demandes abondent. On comprend qu'il est de l'honneur des catholiques français de l'enlever rapidement.

Les chemins de fer sont bien tenus. Les actions de la Banque ont été négociées à 5,520, celles du Foncier à 4,280, le Comptoir à 855, la Société générale à 860, et le Crédit industriel à 670.

Les valeurs à revenu fixe ont été l'objet de préférences marquées. Les Obligations mexicaines ont monté à 290, et finissent à 287-50; celles des canaux Cavour se négocient de 516 à 517-50, et trouvent un nouvel élément de confiance et de fermeté dans l'inauguration et la réception officielle des canaux dont le *Moniteur* a rendu compte cette semaine.

On a coté les Transatlantiques à 592-50, l'immobilière à 437-50, le Gaz à 525, la Caisse des chemins de fer de 66 à 70, et le canal de Suez, dont la convention intervenue le 22 février dernier, entre le vice-roi d'Egypte et la Compagnie, vient d'être publiée, à 410, avec une excellente tendance. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e LEROUX, notaire en la même ville.

VENTE D'UNE MAISON

Sise à Saumur rue d'Orléans, n° 25. Mise à prix: 10,000 fr.

L'adjudication aura lieu le dimanche 13 mai 1866, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet.

Cette maison est habitée par le sieur Louis Bassereau, boisselier et marchand de vin.

Elle sera vendue à la requête de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, syndic de la faillite dudit sieur Bassereau.

Pour extrait. Signé: LABICHE. (212)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

LA VENTE DU SIEUR NORMAND, boisselier à Saumur, faubourg Nantilly, rue du Pressoir-St-Antoine, sera continuée vendredi, 27 avril 1866, à midi, pour les marchandises, le mobilier et le matériel.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A CÉDER

Une créance de cinq mille francs, remboursable le 1^{er} janvier 1874, productive d'intérêts au taux de 3 0/0 par an, payables le 1^{er} janvier de chaque année, avec jouissance desdits intérêts depuis le 1^{er} janvier dernier; ladite créance garantie par un privilège de vendeur. Prix demandé: 4,000 francs. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Pré,

Comprenant chambre basse, chambre haute, grenier et cave. S'adresser à M^e V^e GALLET, sage-femme, place Saint-Pierre, Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (103)

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN, Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau. S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 5 mai 1866, il sera procédé, à 5 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2,100 quintaux métriques de foin, et 1000 quintaux de luzerne, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota: Les denrées seront livrées entre deux fers. (209)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN APPARTEMENT COMPLET

AU 1^{er} ÉTAGE, Comprenant cinq pièces, caves, greniers, remise et écurie;

UN SECOND APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE, Comprenant la même quantité de pièces.

Tous deux à Saumur, rue d'Orléans, n° 99. S'adresser à M. LECHAT fils, Saumur. (93)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON

Située rue Beaurepaire, n° 45, Précédemment occupée par M. le capitaine Roulet.

Cette maison possède toutes espèces de servitudes: cour, écurie, sellerie, jardin, etc.

S'adresser à M. VINETTIÉ, propriétaire à Saumur, rue Braut. (214)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRER

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

GRAINES DE VERS A SOIE
Distribuées gratis.

M. E. GAURON J^{ne} a l'honneur d'aviser MM. les éducateurs de vers à soie, qu'il a des graines de bonne qualité à leur disposition gratis. Il paiera les produits au cours établi par la chambre de commerce de Tours. (193)

M. DESSERT, distillateur à Richelieu (Indre-et-Loire), demande un voyageur sérieux, ayant déjà fait cette partie.

On demande un apprenti pour le commerce de la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

L'ÉTABLISSEMENT DES EAUX

DE

JOUANNETTE

Commune de Martigné-Briand.

S'adresser, pour traiter, à Saumur, à M. Charles BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, et à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, n° 18.

LE VERT
DE
LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur, SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1866.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde. Prix pour un mois: 30 francs, et 1 franc pour le garde. On paiera en entrant. (211)

LA VILLE DE SAUMUR,
Son Budget,
SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal, PRIX: 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 AVRIL.			BOURSE DU 25 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 70	»	»	67 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	» 50	97	»	» 10
Obligations du Trésor.	458 75	1 25	»	458 75	»	»
Banque de France.	3560	40	»	3590	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1285	»	5	1275	»	10
Crédit Foncier colonial.	601 25	»	»	615	13 75	»
Crédit Agricole.	620	»	»	615	»	5
Crédit industriel.	670	»	»	670	»	»
Crédit Mobilier.	602 50	»	2 50	600	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	850	»	5	845	»	5
Orléans (estampillé).	831 25	1 25	»	825	»	6 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1120	1 25	»	1118 75	»	1 25
Est.	538 75	»	»	536 25	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	855	»	5	852 50	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	552 50	»	1 25	547 50	»	5
Ouest.	541 25	»	1 25	542 50	1 25	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1520	»	10	1515	»	5
Canal de Suez.	412 50	»	»	411 25	»	1 25
Transatlantiques.	498 75	3 75	»	495	»	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	53 60	»	40	53	»	60
Autrichiens.	367 50	3 75	»	362 50	»	5
Sud-Autrich.-Lombards.	390	»	»	387 50	»	2 50
Victor-Emmanuel.	98	»	2	96	»	2
Romains.	80	2 50	»	80	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	330	»	3 75	326 25	»	3 75
Saragosse.	190	»	»	190	»	»
Séville-Xérès-Séville.	39	»	»	39	»	»
Nord-Espagne.	142	»	2	142	»	»
Compagnie immobilière.	456 25	»	2 50	458 75	2 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	314 50	»	»	314 50	»	»
Orléans.	307 50	»	»	307	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	304 75	»	»	305	»	»
Ouest.	304	»	»	304	»	»
Midi.	303 25	»	»	304	»	»
Est.	307	»	»	308	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le